

Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)- version 2006-2008

Peut être téléchargée de : http://www.ramsar.org/ris/key_ris_index.htm

Catégories approuvées dans la Recommandation 4.7(1990) modifiée par la Résolution VIII.13 de la 8^e Session de la Conférence des Parties contractantes (2002) et par les Résolutions IX.1 Annexe B, IX.21 et IX.22 de la 9^e Session de la Conférence des Parties contractantes (2005)

Etang des salines
Département de la Martinique
Commune de Sainte Anne.

1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR :

Marc DUNCOMBE
Délégué Outre-mer du Conservatoire du littoral.
Conservatoire du littoral
La Corderie royale BP 10107
17304 Rochefort cédex
tel 00 33 2 31 15 30 90
fax 00 33 2 31 15 29 95

m.duncombe@conservatoire-du-littoral.fr

USAGE INTERNE SEULEMENT

J			M			A		

Date d'inscription

Numéro de référence du site

2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour : 17 juin 2008

3. Pays : France – Département de la Martinique

4. Nom du site Ramsar : Etang des Salines

Le nom exact du site inscrit dans une des trois langues officielles (français, anglais ou espagnol) de la Convention. Tout autre nom, par exemple dans une langue locale (ou plusieurs) doit figurer entre parenthèses après le nom exact.

5. Inscription d'un nouveau site Ramsar ou mise à jour d'un site déjà inscrit :

Cette FDR concerne (veuillez ne cocher qu'une seule case)

- a) l'inscription d'un nouveau site Ramsar
- b) des informations mises à jour sur un site Ramsar déjà inscrit

6. Pour les mises à jour de FDR seulement : changements apportés au site depuis son inscription ou depuis la dernière mise à jour :

a) Limites et superficie du site

Les limites et la superficie du site Ramsar sont inchangées

ou

Si les limites du site ont changé :

- i) les limites ont été marquées plus précisément ; ou
- ii) les limites ont été agrandies ; ou
- iii) les limites ont été réduites**
- et/ou

Si la superficie du site a changé :

- i) la superficie a été mesurée avec plus de précision ; ou
- ii) la superficie a été agrandie ; ou
- iii) la superficie a été réduite**

** Note importante : si les limites et/ou la superficie du site inscrit sont réduites, la Partie contractante doit avoir suivi les procédures établies par la Conférence des Parties contractantes dans l'annexe à la Résolution IX.6 de la COP9 et avoir fourni un rapport, conformément au paragraphe 28 de cette annexe, avant de soumettre une FDR à jour.

b) Décrire brièvement tout changement majeur intervenu dans les caractéristiques écologiques du site Ramsar, y compris dans l'application des Critères depuis la FDR précédente :

7. Carte du site :

Voir annexe III de la *Note explicative et mode d'emploi* pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées, y compris de cartes numériques.

a) Une carte du site, avec des limites clairement marquées est incluse sous la forme suivante :

- i) **une copie imprimée** (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar) :
- ii) **une carte électronique (c.-à-d. JPG ou image ArcView) :**
- iii) **un fichier SIG avec des vecteurs géoréférencés des limites du site et des tableaux des attributs**

b) Décrire brièvement le type de délimitation appliqué :

La zone concernée (Cf carte) est délimitée à l'Ouest par le chemin départemental N° 9, au nord par le lieu-dit Saline Dillon, à l'Est par le morne et la savane des pétrifications, puis au sud par le lieu-dit Grande Terre et le littoral.

Cette délimitation correspond aux terrains déjà acquis ou affectés au Conservatoire du littoral pour une surface totale de 176 ha et aux parcelles longeant le littoral qui appartiennent à l'Office National des forêts.

8. Coordonnées géographiques (latitude/longitude, en degrés et minutes) :

60° 50' 30'' ouest

14° 25' 30 '' nord

9. Localisation générale :

Dans l'archipel des petites Antilles, la zone se situe à l'extrémité sud de la Martinique, en limite du canal de Sainte Lucie.

10. Élévation : (en mètres : moyenne et/ou maximale & minimale)

Niveau de la mer (1 à 2 mètres d'altitude au maximum au sud du site).

11. Superficie : (en hectares)

207 ha environ

12. Description générale du site :

Cette zone humide est une formation quaternaire littorale qui s'appuie sur des coulées volcaniques datées d'une vingtaine de millions d'années.

L'Etang des salines est en réalité une lagune littorale qui communique de façon permanente avec l'Océan Atlantique et la mer des Caraïbes à partir de deux canaux orientés nord ouest et sud est.

Quelques zones de mangroves se sont implantées sur les rivages de l'Etang.

Pendant la saison humide, les prairies en herbe et les boisements limitrophes au rivage ouest de l'étang sont temporairement immergés.

15. Biogéographie (information requise lorsque le Critère 1 et/ou le Critère 3 et/ou certains points du Critère 2 s'appliquent au site à inscrire) :

Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué.

a) région biogéographique :

Le site concerné relève de la zone tropicale des Petites Antilles. Région Caraïbes.

b) système de régionalisation biogéographique (citer la référence) :

16. Caractéristiques physiques du site :

Origine géologique : Au cours de l'éémien (période interglaciaire Riss-Würm qui s'est étendue de 120000 à 80000 ans B.P. environ), une importante partie de la presqu'île de Sainte-Anne a été recouverte par la mer (Julius et al., 1976 ; Battistini et al., 1989 ; Westercamp et al., 1989). Pendant le Würm (période glaciaire post-éémienne : de 80.000 à 10.000 ans B.P.), la mer s'est progressivement retirée et a laissé sur place de grandes quantités de matériaux sableux. L'alizé a progressivement mobilisé ces matériaux (débris coquilliers, éolianites, etc.), les a refoulés et entassés de façon à former un bourrelet dunaire d'une hauteur de 12 m environ (ce dernier s'étendait de l'îlet à Tois Roux aux îlets aux Chiens).

Lors de la remontée Flandrienne (il y a 10.000 ans B.P. environ), ce bourrelet a été démantelé et apparaît maintenant sous la forme de plusieurs îlots. Les sédiments présents sur les surfaces exondées ont été progressivement refoulés jusqu'au trait de côte actuel où ils se sont prioritairement fixés sur trois pointes : Pointe Catherine, Pointe Pic et Pointe des Salines, toutes trois intégrées dans le périmètre d'intervention.

Configuration actuelle du site :

La profondeur de cette lagune est au maximum de un mètre ; Deux canaux communiquent avec la mer. Plus court et plus large, les échanges avec la mer se réalisent majoritairement avec le canal sud est.. A chaque marée (amplitude maximum voisine du mètre) l'eau de mer pénètre dans la lagune ou est évacuée vers l'atlantique.

Les fluctuations du niveau de l'eau dans l'étang sont également de l'ordre du mètre. Ce phénomène, couplé avec l'importance des pluies reçues sur le bassin versant qui s'étend sur environ 400 ha génère des taux de salinité variables. Le déficit hydrique lié à l'évaporation peut générer des taux de salinité supérieurs à 40 g/l.

Caractéristiques physico chimiques de l'eau.

Températures élevées, entre 27 et 32,5 degrés,

Salinité élevée : jusqu'à 40 ‰

Ph alcalin : 8 à 8,3 soit ph marin.

Oxygène dissous supérieur à la saturation (présence de phanérogames marines).

17. Caractéristiques physiques du bassin versant :

Le bassin versant s'étend sur 400 ha environ, les sols sont pour l'essentiel d'origine volcanique (basaltes et tuffites). Toutefois, on relève certaines enclaves de calcaire marin dont l'émergence est associée à des mouvements tectoniques

18. Valeurs hydrologiques :

Le niveau annuel moyen des pluies dans le sud de la Martinique oscille entre 1250 et 1500mm d'eau.

Il s'agit de la situation la plus sèche de Martinique, compte tenu de son éloignement aux reliefs des pitons et volcan.

19. Types de zones humides :

a) présence :

Encercler ou souligner les codes correspondant aux types de zones humides du « Système de classification des types de zones humides » Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi*.

Marine/côtière : A • B • C • D • E • F • G • H • I • J • K • Zk(a)

Continentele : L • M • N • O • P • Q • R • Sp • Ss • Tp Ts • U • Va
• Vt • W • Xf • Xp • Y • Zg • Zk(b)

Artificielle : 1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9 • Zk(c)

b) dominance :

J : Lagune : Elle occupe la majorité du site considéré, avec un plan d'eau dont la surface est de 90 ha. Elle fonctionne comme une retenue d'eau, se remplissant avec la marée montante et se vidant de son excédent à marée descendante. Les fonds sont soit sableux, soit vaseux, colonisés pour partie par la macroflore benthique.

G : Vasières : Elles correspondent aux anciennes zones inondées par la lagune et s'étendent pour l'essentiel à l'ouest de la position actuelle de l'Étang des Salines. Ce sont des formations de la période de régression la plus récente du Quaternaire. De plus, une bande étroite de vasières ceinture la lagune et correspond à la zone de balancement des marées.

I : Zones boisées - mangroves : Différentes espèces de palétuviers colonisent les rivages de la lagune et les vasières ci-dessus. Les mangroves fixent les sédiments (limons et argiles) en zone intertidale. Les sols restent salés et les mangroves forment un boisement dense qui s'élève d'une dizaine de mètres au dessus du niveau du sol.

E : Cordons sableux et les plages : Sur les franges du site les plus sableuses, en particulier au sud de la lagune, les cordons sableux permettent le développement d'autres espèces littorales supportant des conditions édaphiques séchantes (Mancenillier, Tabebuia, Gommier...).

20. Caractéristiques écologiques générales :

Le périmètre d'intervention proposé par le Conservatoire du littoral aux Salines réunit toute la diversité des écosystèmes présents dans le sud de la Martinique. On y trouve :

- Les boisements xérophiles sur les pentes du bassin versant, sur sols acides et sur sols calcaires.
- La diversité d'écosystèmes littoraux caractéristiques des rivages de Martinique : forêt littorale sur sables, prairie en herbe, mangrove, lagune, vasières, cordon sableux...

21. Flore remarquable :

La macroflore benthique de l'étang des Salines se compose de deux espèces de macro-algues et trois espèces de phanérogames marines : *Dictyosphaeria cavernosa*, *Acanthophora spicifera*, *Thalassia testudinum*, *Halodule wrightii* et *Rupia maritima*.

Les mangroves et les berges de l'étang sont essentiellement colonisées par des espèces halophiles. Les *Rhizophora mangle* et *Avicenia germinans*, *Laguncularia racemosa*, *Conocarpus erecta*, quatre espèces de palétuviers communes en Martinique forment des milieux à forte productivité biologique autour de leurs systèmes racinaires, en partie aériens.

La forêt sur sable est essentiellement composée de Mancenilliers (*Hippomane mancinella*), de Poiriers (*Tabebuia pallida*), de Raisiniers (*Coccoloba uvifera*), ainsi que la Malvacée *Thespesia populnea*. On y trouve aussi : *Bursera simaruba* (Gommier) *Acacia farnesiana* (Mimosacée), *Croton Flavens* (Euphorbiacée), enfin *Dactyloctenium aegyptium* et *Stenotaphrum secundatum*. (Poaceae herbacées).

Sur la plage, subsistent quelques plaques d'*Hypomea pes capre*, plantes fixatrices du sable.

Les zones basses présentent une végétation herbacée dominée par *Sporobolus indicus* et *Chloris inflata*. Celle-ci caractérise les milieux littoraux de salure variable.

Une partie de la zone basse a jadis été cultivée. Elle est à ce jour pâturée, ce qui se traduit localement par une banalisation des espèces végétales présentes.

La flore de ce site témoigne de la proximité littorale avec des caractéristiques halophiles, de l'origine sédimentaire et calcaire de la plupart des sols et de la faiblesse des moyennes de précipitations dans le sud de la Martinique.

Dans les zones les plus proches des rivages et en sous-bois de la forêt domaniale du littoral, la flore est sensible au piétinement et au colmatage des sols associés à la pression exercée par les visiteurs ou localement par le pâturage, ainsi que les déboisements. Ceci entraîne une fragilité importante et rend le renouvellement des végétaux insuffisant.

Par ailleurs, au cœur de la zone, la flore arbustive du morne Catapo compte entre autres espèces : *Randia aculeata* (ti-coco), *Fagara spinefex* (bois flambeau) et non épineuses : *Croton bixoides* (ti-baume), *Croton hircinus* (ti-baume à feuille de peuplier).

Malgré le déboisement intervenu sur le petit morne, il y a environ une quarantaine d'année, on retrouve encore quelques reliques d'espèces arborées du climax ainsi que deux espèces xérophiles très rares : le café bois (*Schoepfia schreberi*) et le Ti bonbon (*Crossopelatum rhacoma*), qui se trouve généralement sur des sols calcaires.

L'intérêt botanique de ce morne au cœur de zones humides est donc important car il permet d'envisager une reconquête de ces milieux par des espèces d'origine.

22. Faune remarquable :

Pour l'avifaune, ce sont surtout les limicoles qui présentent un grand intérêt en période de migrations. En effet, l'étang des Salines offre une halte migratoire rare pour les migrateurs nord américains qui suivent l'arc antillais vers les zones d'hivernage situées le long du bouclier guyanais (chevaliers, bécasseaux, pluviers...). Les zones humides littorales de cette dimension et non chassées sont peu communes à l'échelle de l'arc antillais.

Plusieurs espèces d'ardéidés fréquentent aussi les abords de l'étang et les mangroves, en particulier les Caïalis (*Butorides striatus virescens*) et les hérons garde-bœufs (*Bubulcus ibis*).

On relève également la présence d'anatidés dont les Canards routoutou.

On note par ailleurs la présence de l'Engoulevent (*Caprimulgus*), oiseau nocturne qui niche au sol et encore rarement observé par les naturalistes en Martinique.

C'est en particulier en raison de cette richesse en oiseaux, que l'étang des Salines a été classé en réserve de chasse. Les espèces gibier les plus communes sont les ortolans, les tourterelles, les poules d'eau, et bien entendu les limicoles.

Les vasières, l'étang et les mangroves sont très riches en crustacés avec 5 espèces de crevettes et dix espèces de crabes recensées. Parmi celles-ci ont été recensées des espèces caractéristiques des vasières et du littoral de l'étang, telles *Uca rapax* ou *Ucides cordatus*, mais également des espèces caractéristiques du milieu marin en migration entre l'océan et l'étang via les canaux, telles *Calappa ocellata*.

L'ichtyofaune recensée dans l'étang se compose de 38 espèces de poissons de comportement benthopélagique ou côtier, appartenant à 23 familles différentes,.

Le long des plages, on observe également un retour des tortues marines qui viennent pondre régulièrement.

Les autres composantes de la faune présentent des espèces caractéristiques des milieux secs et calcaires : myriapodes, arachnides, reptiles...

23. Valeurs sociales et culturelles :

a) Au-delà de son nom évocateur, l'étang des Salines, ancien et unique lieu où était exploité le sel sur l'île, représente pour les martiniquais un lieu de mémoire et d'histoire.

En outre, l'étang des Salines est la seule zone humide de cette dimension qui soit reconnue par les habitants de Martinique pour sa qualité paysagère et son attrait touristique. L'accès à la grande Anse des salines, plage la plus populaire de Martinique se fait en traversant le site actuellement proposé à la désignation. La fréquentation touristique de ce secteur est estimée à environ 2 millions de journées visiteurs par an.

b) Le site est-il considéré d'importance internationale parce qu'il possède, outre les valeurs écologiques pertinentes, des valeurs culturelles importantes, matérielles et non matérielles, liées à ses origines, à la conservation de la nature et/ou au fonctionnement écologique ?

Si oui, cocher cette case et décrire cette importance selon l'une, au moins, des catégories suivantes :

- i) sites qui fournissent un modèle d'utilisation rationnelle des zones humides, comme démonstration de l'application de connaissances et méthodes traditionnelles de gestion et d'utilisation conservant les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- ii) sites possédant des traditions ou un passé culturels exceptionnels datant de civilisations passées qui ont eu une influence sur les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- iii) sites sur lesquels les caractéristiques écologiques des zones humides dépendent de l'interaction avec les communautés locales ou les populations autochtones ;
- iv) sites sur lesquels des valeurs non matérielles dignes d'intérêt sont présentes, par exemple des sites sacrés, et dont l'existence est étroitement liée avec le maintien des caractéristiques écologiques de la zone humide.

24. Régime foncier/propriété :

a) dans le site Ramsar :

Le Conservatoire du littoral, établissement public de l'Etat chargé de conduire une politique foncière de protection des écosystèmes et des paysages littoraux, assure la responsabilité de propriétaire de ces espaces dans les conditions suivantes :

- L'étang a été attribué au Conservatoire en application d'une convention signée par l'Etat pour une durée de 30 années.
- Les abords de l'étang sont en propriété du Conservatoire du littoral depuis 2007, en application d'une ordonnance d'expropriation. Le Conservatoire aura la jouissance des parcelles correspondantes et réalisera les travaux nécessités par la fréquentation touristique dès que le prix de la transaction aura été fixé par une décision de justice.
- Une portion de zone naturelle relevant des 50 pas géométriques (4 ha) a par ailleurs été remis en gestion au Conservatoire du littoral, sur la partie nord ouest du périmètre principalement.

Concernant la plus importante partie de la bande littorale naturelle des 50 pas géométriques, elle est classée en forêt domaniale du littorale (FDL) et appartient donc à l'Office National de Forêts, établissement public de l'Etat.

b) dans la région voisine :

Les alentours de la partie proposée à la désignation en application de la convention de Ramsar relèvent du statut de propriété privée

25. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau) :

a) dans le site Ramsar :

Quatre types d'occupation des sols sont dominants sur le site proposé en désignation :

- 1) Elevage bovin (prairies naturelles dominantes),
- 2) zone en eau, libre d'usage, avec quelques activités de pêche aux poissons et crabes.
- 3) Parties naturelles sur les flancs des mornes du bassin versant qui sont néanmoins enclavés dans la zone proposée à la désignation.
- 4) Occupation touristique qui concerne les forêts littorales et les plages, avec une très forte pression de dégradation de la végétation

b) dans la région voisine/le bassin versant :

26. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'occupation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement :

a) dans le site Ramsar :

La présence de certains polluants, métaux lourds en particulier, a fait l'objet de recherche de causalité entre 2001 et 2007, bien que les concentrations mesurées dans les sédiments, les crustacés et les poissons restent acceptables au regard des normes en vigueur.

Il s'avère que le site a servi de lieu de décharge pendant plusieurs années et qu'il subsiste vraisemblablement des zones où des substances toxiques ont été ensevelies.

D'autre part, le site a servi de champ de tir pendant plusieurs années ce qui pourrait entraîner des surconcentrations localisées de certains métaux.

Enfin, la présence d'activités agricoles intensives sur le bassin versant ont probablement été à l'origine d'une utilisation importante d'engrais et ou de pesticides dont les résidus pourraient expliquer ces pollutions.

Par ailleurs, la forte fréquentation touristique est à l'origine des risques ou des dysfonctionnements suivants :

- Nombreux projets d'urbanisation ou de développement (aéroport, activité aquacole, assèchement, camping, villages de bungalows...).
- Stationnement anarchique des véhicules avec écoulement d'hydrocarbures lourds et pollution des sols sableux.
- Tassement des sols, compactage... absence de régénération des secteurs boisés.
- Surpâturage et disparition de la végétation.

Face à ces difficultés, le Conservatoire du littoral, les collectivités concernées et l'Office national des forêts ont entrepris un programme de restauration écologique du site, d'information des visiteurs et de maîtrise de la fréquentation touristique.

b) dans la région voisine :

27. Mesures de conservation en vigueur :

- a) Faire la liste des catégories et statuts juridiques des aires protégées au plan national et/ou international, y compris les relations aux limites du site Ramsar ; en particulier, si le site est en partie ou totalement un Bien du patrimoine mondial et/ou une Réserve de biosphère de l'UNESCO, veuillez donner le nom du site selon ces inscriptions.

Le site bénéficie d'une inscription à l'inventaire des sites le 26 décembre 1988.

Au nord est, il est prolongé par la réserve naturelle des îlets de Sainte Anne.

Enfin, ce site bénéficie d'une protection foncière en application des articles L 322 et suivants du code de l'environnement, par une intervention du Conservatoire du littoral.

Ces protections relèvent pour l'essentiel des catégories UICN III et VI.

L'étang et la zone naturelle des 50 pas bénéficient d'ores et déjà d'une gestion opérationnelle, tant par la collectivité gestionnaire qu'est la mairie de Sainte Anne, que par l'AMEPAS (Association mémoire et patrimoine des salines) pour l'animation et la sensibilisation sur les problématiques liées à l'étang, que par l'ONF pour la gestion écologique des 50 pas géométriques. Les directives de gestion sont déjà définies et appliquées pour la zone des 50 pas géométriques. Le plan de gestion de l'étang des Salines est en cours de réalisation.

Concernant les abords de l'étang, la gestion de cet espace sera aussi assurée en application de l'article L 322-9 du code de l'environnement, en priorité dans le cadre d'une convention de gestion passée avec la collectivité locale actuellement gestionnaire de l'étang. La convention permettra de mettre en application les dispositions qui seront arrêtées dans un plan de gestion.

b) Le cas échéant, faire la liste des catégories UICN pour les aires protégées (1994) qui s'appliquent au site (cocher la case ou les cases pertinente(s))

Ia ; Ib ; II ; III ■ ; IV ■ ; V ; VI

c) Existe-t-il un plan de gestion approuvé officiellement ? Est-il appliqué ?

Les orientations de gestion et d'aménagement prioritaires sont d'ores et déjà définies dans le cadre des autorisations d'intervention qui ont été délivrées par le Préfet en Martinique au Conservatoire et qui ont fait l'objet d'une étude d'impact et d'une enquête publique lors de la déclaration d'utilité publique du projet d'intervention.

d) Décrire toute autre pratique de gestion actuelle :

28. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées :

Le site a fait l'objet en 1998, d'un projet de classement en application de la législation de 1930 sur les sites et monuments naturels classés. Ce classement n'a pas été conduit à son terme, considérant entre autres qu'une intervention foncière du Conservatoire du littoral serait de nature à mieux garantir la restauration de ce site et sa gestion dynamique.

29. Recherche scientifique en cours et équipements :

Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique ; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

sans objet

30. Activités actuelles de communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site :

Un aménagement spécifique de découverte de la lagune et des milieux naturel humides a été réalisé par le Conservatoire du littoral ; il présente les particularités suivantes :

- Parcours sur caillebotis dans les mangroves, sur les vasières et au dessus de la partie en eau de l'Etang ;
- Observatoire pour les visiteurs dédié à l'observation des oiseaux, des crustacés et de la flore ;
- Palissade d'observation comprenant des modules pédagogiques in situ (silhouettes d'animaux dans leurs milieux, « meurtrières » d'observation, panneaux, rouleaux tibétains...) ;
- Affiche sur les milieux humides ;

- Livret pédagogique sur les mangroves.

Une association locale d'insertion et de protection de l'environnement assure les visites encadrées du site auprès du public et des scolaires, dans le cadre d'un financement apporté par le Conseil général de Martinique.

31. Loisirs et tourisme actuels :

Jusqu'à présent l'activité touristique est balnéaire avec environ 2 millions de journées visiteurs par an, qui viennent essentiellement pour apprécier la qualité des plages du sud de la Martinique.

Parmi ceux-ci, certains randonneurs ou promeneurs longent le littoral en parcourant la « trace des caps », laquelle est un sentier côtier qui ceinture le sud de la Martinique.

32. Juridiction :

Le statut de domaine public lacustre confère à l'Etat français la responsabilité territoriale sur le site de l'Étang des Salines. La juridiction fonctionnelle a été transférée au Conservatoire du littoral, établissement public sous tutelle du ministère de l'écologie et du développement durable

33. Autorité de gestion :

La gestion domaniale de ce site est donc transférée au Conservatoire du littoral. Pour assurer la gestion opérationnelle du site et des équipements, le Conservatoire passe des conventions avec des collectivités ou des usagers. La mairie de Sainte Anne est gestionnaire du site en application de l'article L 322-9 du code de l'environnement ; elle a nommé des gardes du littoral pour exercer cette mission. L'AMEPAS est chargée par le Conservatoire et par le Conseil général de Martinique de l'éducation à l'environnement sur le site et de la valorisation des équipements pédagogiques.

(Personne à contacter : Mme Moreau, antenne du Conservatoire en Martinique, 7 av Condorcet 97200 Fort de France - 05 96 63 84 40)

34. Références bibliographiques :

Batistini R et Hinschberger F. « le pléistocène moyen marin et dunaire de la péninsule de Sainte Anne(sud de la Martinique : sa signification volcano-isostasique » Bulletin du centre de géomorphologie de Caen N° 36 - 1989, p259, 262.

Bouchon C, Laborel J « les peuplements coralliens des côtes de la Martinique, annales de l'institut d'océanographie, vol 62, N° 2, 1986, p199 – 237

Bouchon C, Bouchon-Navaro Y, Louis Max. Diagnostic écologique de l'étang des salines en Martinique, Nov 1998. parc naturel régional de Martinique

Portecop J « phytogéographie, cartographie écologique et aménagement dans une île tropicale, le cas de la Martinique » documents de cartographie écologique N° XXI 1979 p 1-78.

Saffache P Présentation des caractéristiques géomorphologiques de l'étang des Salines et de ses alentours. 2000 .

Saffache P, Duncombe M, Cerles M, Pelis Y : Recherche de métaux lourds dans les sédiments et les chairs des poissons et des crustacés de l'étang des salines, 2007. Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

Veillez renvoyer à l'adresse suivante: Secrétariat de la Convention de Ramsar, rue Mauverney 28, CH-1196 Gland, Suisse. Téléphone: +41 22 999 0170 • Télécopie: +41 22 999 0169 • Courriel: ramsar@ramsar.org

